

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de PUISSESGUIER

Captage de Fichoux

Le projet présenté par la mairie de Puisserguier, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande la déclaration d'utilité publique, au titre du Code de la Santé publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune PUISSESGUIER à partir du captage de Fichoux et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires du captage de Fichoux.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Puisserguier (10, boulevard Jean Jaurès – 34620 PUISSESGUIER).

Madame Viviane FERRI-CABEO, expert immobilier, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie de Puisserguier pendant **31 jours consécutifs, du mardi 15 novembre 2016 au jeudi 15 décembre 2016 inclus**, (lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30-17h00) afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, à la mairie de Puisserguier, les observations du public les jours suivants :

le mardi 15 novembre 2016 de 08H30 à 11H30

le jeudi 1^{er} décembre 2016 de 08H30 à 11H30

le jeudi 15 décembre 2016 de 14H00 à 17H00 (fin de l'enquête : 17H00)

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Alain RIBAS (urba@ville-puisserguier.com).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.